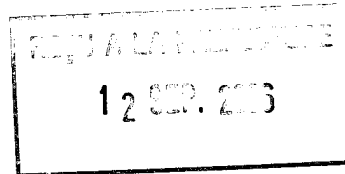


Service instructeur
Direction de la Solidarité

N° 9^e/22-06

Service consulté



OPERATION VILLE VIE VACANCES 2006

Résumé : *L'opération partenariale Ville Vie Vacances (VVV), à laquelle participe activement le Conseil Général depuis sa mise en place dans le Haut-Rhin en 1994, permet un travail socio-éducatif avec les jeunes en très grande difficulté pendant les périodes de congés scolaires et notamment l'été.*

En l'occurrence, pour cette année, le Conseil Général a été sollicité pour soutenir onze projets socio-éducatifs portés par des Centres socio-culturels, des associations et des Communes, et visant des activités de proximité, des chantiers éducatifs et des séjours de vacances. La Commission Permanente, en séance du 13 juillet 2006, avait approuvé les propositions de financement de ces projets.

Le présent rapport a pour objet d'apporter une modification dans l'attribution des subventions VVV. Un des projets a été annulé : le financement dont il aurait dû bénéficier pourrait être reporté sur un autre projet.

Le budget global correspondant de 30 500 € est déjà voté et inscrit au Budget Primitif 2006.

Depuis sa mise en œuvre dans le département du Haut-Rhin en 1994, le Département s'est engagé pleinement dans le dispositif Opération Prévention Été, devenu, en août 1995, Opération Ville Vie Vacances (VVV).

Cette mesure, initiée par l'Etat (Délégation Interministérielle à la Ville) est pilotée sur le département par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les Communes concernées (la liste des communes retenues est jointe en annexe).

L'objectif premier des VVV est d'éviter le désœuvrement des jeunes, de 11 à 18 ans et jeunes majeurs, issus principalement des quartiers dits sensibles, les plus en difficulté ou en voie de marginalisation, ceux qui ne participent pas spontanément aux activités sportives et culturelles traditionnelles, en les mobilisant dans des projets constructifs et éducatifs.

Organisé autour du souci central de prévention de la délinquance, ce programme VVV s'intègre dans d'autres dispositifs existants : Politique de la Ville, Contrat Local de Sécurité...

Afin d'instaurer une meilleure prise en charge de ces jeunes dans la durée, il a été procédé, en août 1995, à l'extension de l'opération VVV à toutes les périodes de vacances scolaires.

Les actions mises en œuvre doivent être partenariales et mobilisatrices, argumentées et évaluées, inscrites dans la durée et en cohérence avec les actions menées sur le territoire environnant.

L'investissement du Département dans cette opération a toute sa pertinence au regard de l'action sociale qu'il déploie, notamment en matière de prévention spécialisée, de Politique de la Ville et de lutte contre toutes les formes d'exclusion.

C'est pourquoi, le Conseil Général apporte des moyens tant financiers qu'humains :

- depuis dix ans, il participe à cette opération à hauteur de 30 500 € par an et ainsi, a déjà soutenu 142 projets,
- de plus, le Service Insertion et Développement Local de la Direction de la Solidarité collabore, depuis 1994, aux travaux partenariaux de réflexion, de rencontre des promoteurs, d'analyse des projets et de mise en œuvre d'actions de formation.

Pour l'ensemble de l'année 2006 (petites vacances scolaires comprises), l'enveloppe financière globale se décompose comme suit :

- Etat	118 032 €
- Caisse d'Allocations Familiales	45 000 €
- Conseil Général	30 500 €
	<hr/>
	193 532 €

S'y rajoute la part des communes, au taux de 25 % environ du coût des projets.

La Cellule Départementale VVV s'était prononcée le 15 juin 2006 sur les projets retenus et il était nécessaire de pouvoir confirmer aux communes et aux associations les subventions proposées afin que les engagements financiers puissent intervenir dans des délais rapprochés.

Les co-financeurs (Etat, CAF) ayant déjà subventionné les projets de vacances de février et d'avril, le Conseil Général a, quant à lui, fait le choix d'intervenir plus particulièrement sur la période d'été et a proposé de financer onze projets mobilisant 457 jeunes.

Ce choix s'est porté sur des projets ayant pour objectifs des activités de proximité, des chantiers éducatifs et des séjours de vacances, et touchant :

- un public large et varié sur une plage importante des vacances scolaires d'été,
- ou
- un nombre plus restreint de jeunes en très grande difficulté ou en voie de marginalisation, voire de délinquance.

La Commission Permanente, dans sa séance du 13 juillet 2006, a approuvé ces propositions et a autorisé le versement des subventions correspondantes, pour un montant total de 30 500 €, aux différents porteurs de projets.

En date du 18 juillet, les membres du Comité de Pilotage VVV ont été informés que la mise en œuvre, durant les vacances d'été, de l'action intitulée « Chantier Jeune », proposée par la Ville de Thann et figurant sur la liste des projets soumis au financement du Conseil Général, était annulée, faute d'un nombre suffisant de participants, et reportée aux vacances de la Toussaint.

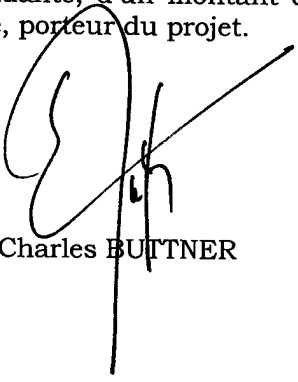
Dans la mesure où le Conseil Général n'effectue le versement des subventions VVV qu'après réception des bilans de fin d'actions, le paiement des frais liés à la réalisation de ce projet (soit 900 €) ne pourrait se faire qu'à la fin du mois de novembre, soit après la date de clôture budgétaire.

En conséquence, il est proposé d'annuler la décision de financer cette opération et de reporter partiellement (à hauteur de 800 €) la subvention correspondante sur un autre projet, à savoir l' « Initiation à la voile nautique », proposé par le Centre Socio-Culturel « Porte du Miroir » de Mulhouse.

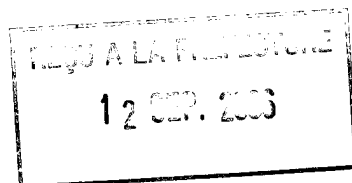
A cette fin, je vous propose :

- d'annuler la subvention de 900 € votée, lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2006, en faveur de la Ville de Thann pour le projet « Chantier jeunes » dont la mise en œuvre a été reportée,
- de statuer sur le projet d'animation, dont le descriptif est joint en annexe, susceptible de bénéficier de la subvention départementale dans le cadre des VVV, au titre desquels un crédit de 30 500 € figure au Programme H011, section F, chapitre 65, fonction 51 et :
 - enveloppe 2758, nature 65734
 - enveloppe 13512, nature 6574du Budget Primitif 2006
- d'autoriser le versement de la subvention correspondante, d'un montant de 800 €, au Centre Socio-Culturel « Porte du Miroir » de Mulhouse, porteur du projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Opération VILLE VIE VACANCES 2006

Projet soumis au financement du Conseil Général

□ **MULHOUSE**

**n° E 10 - Centre Socio-Culturel « Porte du Miroir »
« Initiation à la voile nautique » - du 17 au 22 juillet 2006**

L'action, menée sur le site du CCHM (*Centre Culturel Haut-Marnais*), Ecole de Voile à Braucourt, en Haute-Marne, vise à responsabiliser, autour des différentes tâches quotidiennes, des jeunes hébergés à plusieurs sous tentes.

L'équipe d'animation souhaite défendre les principes de vie en groupe, de solidarité, de respect mutuel avec un apprentissage, pour les jeunes participants, aux règles de la vie en collectivité et à la gestion des relations dans un groupe.

Durant la phase de préparation, en amont du séjour, un règlement de vie du camp (*avec toutes ses implications*) aura été discuté et rédigé avec les jeunes.

Chaque jour, un responsable par tente sera nommé et veillera à la propreté et au rangement, au nettoyage des sanitaires et au service de table pendant les repas. Ces activités visent également à renforcer l'autonomie.

Dans la mesure où le séjour s'adresse à trois tranches d'âge distinctes (*moins de 13 ans, 13-15 ans et 15-18 ans*), il est également prévu de solliciter les plus âgés pour mener des activités ludiques auprès des plus jeunes (*animer un jeu, arbitrer un match de football,...*) ou pour les aider dans les tâches quotidiennes (*faire le lit, monter la tente,...*).

Durant le camp, des temps de paroles ou de forums en soirées auront été aménagés pour d'une part, permettre à chacun de s'exprimer et, d'autre part, réguler et aplanir les éventuelles discordes.

Le programme du séjour se compose par ailleurs d'un stage de voile, sur cinq matinées, cinq autres demi-journées étant consacrées à la pêche, au tir à l'arc, à la randonnée nautique, à la pratique du kayak et à l'activité « Accro-branches ».

Le public concerné est prioritairement celui que rencontre les animateurs, tout au long de l'année, dans le cadre des animations de rue et du sport de proximité.

De fait, la structure touche, les publics les plus en difficulté : plus de 80% des jeunes qui participent aux activités proposées par le centre sont issus de familles bénéficiaires des aides sociales.

Il est proposé d'accorder une participation financière de 800 € au Centre Socio-Culturel « Porte du Miroir » de Mulhouse pour l'action qu'il aura menée le cadre du dispositif « Ville, Vie, Vacances » au cours de l'été 2006.